

APPROUVÉ

Par sdeco623 , 12:07, 02/06/2021



CHANGEMENT DE SITUATION

Votre situation évolue ?

Vous connaissez actuellement un changement dans votre vie (un déménagement, l'arrivée d'un enfant, un nouvel emploi...)?

Déclarez-le au plus vite à votre Caf sur www.caf.fr, espace « Mon compte ». Vos droits en dépendent !

PROMENEURS DU NET

Au contact des jeunes !

PARENTS

monenfant.fr
vous simplifie la vie !



Nathalie MENU

Présidente du Conseil d'Administration de la Caf du Pas-de-Calais

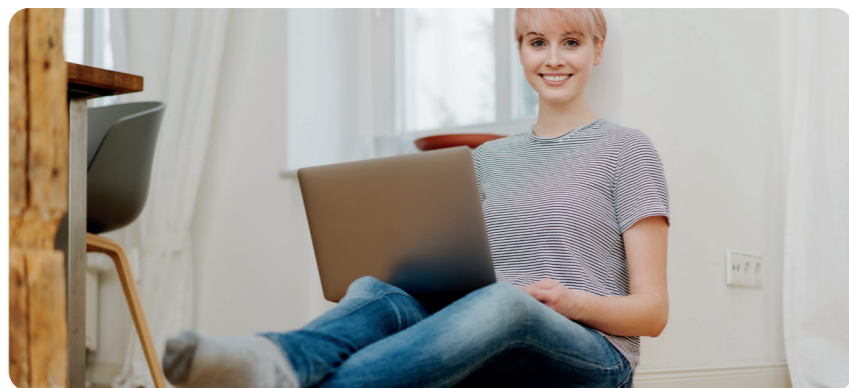
ÉDITO

En ce début d'année scolaire, la Caf du Pas-de-Calais reste plus que jamais mobilisée auprès des familles. Vous accompagner à chaque moment de votre vie (la naissance d'un enfant, un déménagement, une séparation...) est une de nos missions essentielles. Sachez que ces changements de vie peuvent engendrer des **modifications sur vos droits**. En effet, ces derniers sont étudiés et calculés **à partir des informations de votre dossier et de ce que vous déclarez** (revenus, vie professionnelle et familiale). Découvrez dans cet encart, **comment prévenir votre Caf en cas de changements dans votre vie**. Une démarche importante à effectuer pour bénéficier de vos **justes droits**.

À l'arrivée d'un enfant ou lors d'une séparation, d'un point de vue administratif, vous devez le **signaler rapidement à votre Caf**. Concernant l'organisation familiale, vous avez besoin d'aide pour la **garde de vos enfants** ? Le site monenfant.fr facilitera vos recherches ! Vous trouverez un **mode de garde à proximité de votre domicile**, vous pouvez aussi **géolocaliser une crèche, un(e) assistant(e) maternel(le), un accueil de loisirs** près de chez vous ou encore **simuler les aides disponibles** auprès de la Caf. Pratique, non ?

Vos enfants grandissent, vos adolescents passent de plus en plus de temps **sur internet et les réseaux sociaux**. Qui pour les accompagner et leur inculquer les bonnes pratiques ? Qui pour les sensibiliser aux risques ? **Une action éducative sur la Toile s'avère nécessaire...** Découvrez le réseau des **Promeneurs du net du Pas-de-Calais** qui accompagne les jeunes dans la « rue numérique ».

Je vous souhaite une bonne lecture et une très bonne rentrée scolaire.



CHANGEMENT DE SITUATION

Votre situation évolue ?

Vous connaissez actuellement des changements dans votre vie ? Vous changez d'emploi, vous vous séparez ou vous déménagez ? Pour que la Caf puisse vous accompagner au mieux dans l'évolution de votre situation du moment, pensez à déclarer rapidement tout événement modifiant les informations de votre dossier.

Pour éviter de rembourser, mieux vaut tout déclarer !

Votre Caf étudie vos droits et calcule le montant des aides à **partir des informations de votre dossier** (revenus, vie professionnelle/familiale, logement). Les aides sont **personnalisées** pour **s'adapter au mieux à vos besoins**

et à ceux de votre famille. Si les informations de votre dossier sont **incomplètes, inexactes ou reçues tardivement**, vous risquez de ne pas recevoir toutes les aides auxquelles vous avez droit. **Si vous avez touché une aide à tort**, vous serez amené à rembourser la Caf.

Un changement dans votre vie ? Déclarez-le au plus vite à la Caf !

Comment déclarer un changement de situation ?

Rendez-vous sur **www.caf.fr**, espace « **Mon compte** » (ou sur l'application mobile « **Caf-Mon compte** »). Renseignez votre numéro allocataire et votre mot de passe. Une fois connecté, **cliquez sur « Mes démarches » puis sur « Déclarer un changement » et actualisez votre profil**. Validez, c'est enregistré !

À SAVOIR

Des contrôles récurrents

En 2020, la Caf du Pas-de-Calais a effectué près de **55 000 contrôles. Visites au domicile, contrôles automatisés, échanges de données avec les partenaires...** La Caf sensibilise toutes les familles sur **leurs droits** mais aussi leurs devoirs en tant qu'allocataires. Et **déclarer un changement de vie à la Caf, c'est une obligation !**

CRÉDITS PHOTOS : ADOBE STOCK - CAF DU PAS-DE-CALAIS - CNAF

PROMENEURS DU NET

Au contact des jeunes !

Vos enfants ont entre 13 et 25 ans et sont présents sur internet et les réseaux sociaux ? Cet univers suscite bien des questions chez les parents : qui pour les accompagner sur internet, leur inculquer les bonnes pratiques et pour les sensibiliser aux risques ? Le dispositif « Promeneurs du Net » a été mis en place pour accompagner les jeunes sur internet.



Les « Promeneurs du net » qu'est-ce que c'est ?

Portée par la Caf du Pas-de-Calais et de nombreux partenaires comme l'Etat, le Conseil Départemental ou encore la Msa, la démarche « Promeneurs du net » vise à **assurer une présence éducative sur Internet**. Le « Promeneur » est un **professionnel de la jeunesse** qui étend son **travail d'accompagnement sur les réseaux sociaux**, au-delà de sa structure physique « classique » (Centre Social, Mission Locale...).

Concrètement, quelles sont les missions du « Promeneur » ?

Il apporte son **écoute, ses conseils et son soutien aux jeunes** dans la réalisation de leurs projets. Il est doté d'un **profil Facebook et effectue des permanences en ligne** pour échanger avec eux. En dialoguant avec chacun, le « Promeneur » **renforce le lien social et aide les**

jeunes à développer un esprit critique face à l'information et à l'image. Les thématiques abordées sont diverses : formation, décrochage scolaire, contraception... Plus d'informations sur **www.promeneursdunet.fr**

53 « Promeneurs du Net » dans le Pas-de-Calais

Comment trouver un « Promeneur du net » ? Chaque professionnel dispose d'un **profil Facebook** (avec photo, nom, prénom et logo du dispositif). Le jeune peut entrer en contact avec lui par ce biais et lui adresser un message grâce à la messagerie privée par exemple. **Rendez-vous sur www.promeneursdunet.fr/departements/pas-de-calais**, pour retrouver les « Promeneurs du Net 62 ». **Des liens directs vous permettront d'accéder à leur profil Facebook.**



EN BREF

CONTACT

03.21.46.93.43 : la Caf vous appelle !

Encore un commercial qui cherche à vous joindre ? Pas du tout ! Si vous voyez ce numéro s'afficher sur votre téléphone, **c'est la Caf du Pas-de-Calais qui vous appelle**. La Caf prend contact avec vous 24 heures avant le rendez-vous pour **vous indiquer l'ensemble des documents à apporter** afin de bien traiter votre demande et profiter de cette rencontre pour **faire le point sur votre situation**.

Enregistrez le 03.21.46.93.43 dans votre répertoire pour nous identifier facilement.

N'hésitez pas à décrocher, votre conseiller Caf est au bout du fil !



@CAFASDECALAIS

Rejoignez-nous sur Facebook !

Vous êtes **plus de 5 000** à nous suivre sur **notre page Facebook « Familles du Pas-de-Calais »**. **Merci !** Pour ceux qui n'ont pas encore franchi le pas, cliquez sur « J'aime » (www.facebook.com/cafpasdecalais). **Suivez l'actualité de la Caf du Pas-de-Calais** : l'information liée aux prestations, les événements près de chez vous, des conseils pour réaliser vos démarches sur caf.fr...



EN BREF

PRATIQUE

La Caf dans la poche !

L'application mobile « Caf - Mon compte » est disponible, en téléchargement gratuit, sur les plateformes Playstore pour Android et AppStore pour iPhone.

Elle est dédiée à l'espace « Mon Compte » du site www.caf.fr. Grâce à cette application, consultez les informations essentielles au suivi de votre dossier et effectuez un changement de coordonnées (adresse mail et numéro de téléphone). Vous bénéficiez du Rsa, de la Prime d'activité ou de l'Allocation Adulte Handicapé ? Vous pouvez également déclarer vos revenus tous les trois mois grâce à l'application. Une démarche simple et rapide, à réaliser depuis votre smartphone ou votre tablette !



ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

Déclarez en ligne la scolarité des 16-18 ans

Vos enfants ont entre 16 et 18 ans ?

Plus besoin d'envoyer un certificat de scolarité papier pour bénéficier de l'ARS. Simple et rapide : **déclarez la scolarité de vos enfants en ligne** sur l'espace « Mon Compte » du site www.caf.fr ou directement sur l'application mobile « Caf - Mon compte ».

PARENTS

MONENFANT.FR VOUS SIMPLIFIE LA VIE !

À la recherche d'un mode de garde pour vos enfants (assistant(e) maternel(le), crèche...) ? Rendez-vous sur le site www.monenfant.fr ! En quelques clics, trouvez la solution d'accueil adaptée à vos besoins et près de chez vous..



Trouvez un mode d'accueil près de chez vous

Grâce à un système de géolocalisation, trouvez les modes de garde proches de chez vous. Rendez-vous dans la rubrique « Recherche d'un mode d'accueil » et indiquez votre adresse dans le moteur de recherche. Vous verrez ainsi apparaître les structures à proximité de votre domicile, avec les précisions utiles (coordonnées, horaires...). Retrouvez également les lieux d'accueil et d'informations pour les parents (Relais petite enfance, lieux d'accueil enfants parents, services de médiation familiale...).

Effectuez des simulations en ligne

Depuis la page d'accueil du site [monenfant.fr](http://www.monenfant.fr), rubrique « Coûts et aides », effectuez des simulations pour :

- évaluer le montant qui restera tous les mois à votre charge pour la place de votre enfant en crèche, une fois déduites les aides de la Caf ;
- avoir une idée du montant de la prestation d'accueil du jeune enfant versée par la Caf à la naissance.

Bénéficiez de nombreux conseils

Parents, vous vous posez des questions ? Besoin de conseils ? Sachez que le site www.monenfant.fr n'est pas seulement dédié à l'univers de la petite enfance, vous trouverez des informations, actualités, conseils... L'objectif : vous accompagner tout au long de votre vie de parents. Divers sujets sont abordés : la scolarité, l'éducation, la séparation, les relations parents enfants, les vacances et loisirs... **Ayez le réflexe monenfant.fr !**